



Le Furet

MAI 2013

www.aiv.ch

AIV - Association des
Intérêts de Vessy

Chers membres,
Chères et Chers Vessystes,

Je tenais à vous remercier pour votre fidélité en tant que membres de l'Association des Intérêts de Vessy et je vous souhaite, au nom de tout le Comité, une excellente Année 2013.

Tout d'abord, je pense nécessaire une petite mise au point sur nos intentions.

Comme vous le savez, notre Comité est un groupe de 8 bénévoles. Nous avons bien sûr beaucoup de projets pour notre association et le Plateau de Vessy, mais nous ne sommes pas assez nombreux pour tout accomplir. Et je dois dire que c'est assez frustrant...

Nous aimerions former un Comité d'organisation d'événementiels, qui se chargera uniquement de la Fête de l'AIV, et éventuellement de l'organisation de notre dîner annuel ou notre présence future à la Vogue de Veyrier.

Pour cela nous avons besoin d'un groupe motivé, d'une quinzaine de personnes, prêtes à donner de leur enthousiasme, et un peu de temps pour l'AIV et Vessy. Contactez-nous par e-mail à l'adresse : contact@aiv.ch

Plus que jamais, nous avons besoin de vous.

A ce propos, nouvelle année rime avec **Assemblée Générale. Elle aura lieu le Lundi 3 Juin 2013 à 20h00 à l'EMS de Vessy.** Nous espérons vous voir nombreuses et nombreux !

Nous aurons la chance de recevoir M. l'Appointé Jésus Gonzalez, responsable de la Police Municipale pour la région de Vessy, qui viendra se présenter et qui nous parlera de sécurité et de comment éviter les cambriolages, qui sont malheureusement fréquents dans notre région.

Seront également présents des membres du Conseil Administratif de Veyrier qui nous donneront les derniers détails de l'évolution du dossier des Grands Esserts et sur d'autres sujets d'actualité. Venez leur poser vos questions, car ils seront tous présents et nous voulons créer une atmosphère propice au dialogue.

Alors à vos agendas, rendez-vous pris le 3 Juin 2013, venez soutenir VOTRE Comité, car oui, chers Vessystes, nous avons besoin de vous, alors venez nombreuses et nombreux.

Les nouveaux membres sont toujours les bienvenus, pour les anciens n'oubliez pas votre cotisation 2013, qui rend l'existence de notre Association possible !

Merci de votre fidélité,
Alexandre Floru
Président de l'AIV

Chères lectrices, Chers Lecteurs,

Nous souhaitons réduire notre impact environnemental en augmentant la distribution du Furet sous format électronique.

N'oubliez pas que vous pouvez vous inscrire pour recevoir nos publications, directement sur notre site Internet à l'adresse <http://www.aiv.ch>

Il vous suffira alors d'indiquer votre nom et votre adresse e-mail.



The image shows a web form for subscribing to an information letter. The title is 'LETTRE D'INFORMATION' in green. Below the title, there are three checked checkboxes: 'Le Furet', 'Dernières nouvelles', and 'Prochaines dates'. Underneath these are two text input fields labeled 'Nom' and 'E-mail'. At the bottom, there are two buttons: 'S'ABONNER' and 'SE DÉSABONNER'.

Dans un premier temps, si vous êtes domiciliés sur le plateau de Vessy, vous continuerez à recevoir le Furet dans votre boîte à lettre, mais nous espérons avoir rapidement suffisamment d'abonnés pour réduire le tirage papier de notre petit journal.

Merci d'avance.

Jean-Jacques Crettaz
Webmaster

Stop aux cambriolages sur notre plateau!

Dans le cadre d'une campagne de sensibilisation contre les cambriolages, les autorités municipales de Veyrier ont convié la population à une séance d'information publique ayant trait au concept « GE_veille », en présence de Monsieur Thomas Barth, conseiller administratif de Veyrier, des représentants de la police cantonale ainsi que de la police municipale de Veyrier et de la police de Carouge, le jeudi 14 mars 2013.

La lutte contre les cambriolages est l'une des deux priorités fixées par la politique commune de lutte contre la criminalité définie par le Conseil d'Etat et le Ministère Public.

1. Q'entend-t-on au juste par « GE Veille » ?

GE_veille est le nouveau concept cantonal genevois de prévention des cambriolages. Le concept implique l'ensemble des acteurs dans le renforcement de la sécurité, en particulier pour prévenir les cambriolages, soit la population, les autorités communales, les agents de police municipale et la police cantonale. Cette dernière intervient lors de cambriolages ou de tentatives mais elle diffuse également des bulletins mensuels de situation et de prévention des cambriolages ciblés et organise des soirées d'information à l'intention de toutes les personnes intéressées par cette problématique.

2. Le saviez-vous ?

Quelques chiffres...

- **55%** des cambriolages ont lieu entre 14 heures et 17 heures.
- **30 %** des cambriolages se font sans effraction
- **39 %** des cambrioleurs passent par la porte d'entrée.
- **3 minutes**: c'est le temps moyen estimé d'une effraction
- **20 minutes**: c'est le temps moyen estimé d'un cambriolage

Comment les cambrioleurs pénètrent chez vous ?

- en forçant les portes ou les portes-fenêtres
- en brisant les vitres des fenêtres et des portes pour ouvrir les fenêtres ou les portes
- en se frayant un passage par un saut-de-loup
- en escaladant les balcons, terrasses et toits faciles d'accès
- en pénétrant par des locaux secondaires ou garages
- en profitant de la négligence de l'occupant (portes et fenêtres laissées ouvertes, clefs cachées, etc.).

3. Comment se protéger ?

3.1 Portes et fenêtres fermés

- N'ouvrez jamais la porte à des inconnus ou seulement après avoir actionné le verrou avec entre-bâilleur. Assurez-vous de l'identité de votre visiteur.
- Relevez attentivement l'identité et, en cas de doute, appelez le 117 (ou le 112).
- Ne tombez pas dans le piège d'évanouissements simulés, de malaises subits, de gens qui demandent de l'eau, des médicaments, etc. Ces diversions sont souvent utilisées par les voleurs à l'astuce, notamment des femmes.

3.2 La lumière, la radio, la télévision...

La lumière et le bruit éloignent les cambrioleurs de votre domicile.

Concernant la lumière : un bon éclairage extérieur, au moyen de lampes de choc, dissuade les cambrioleurs. Vérifier :

- qu'on ne puisse pas l'endommager ou le couper,
- qu'elle puisse être enclenché et déclenché de plusieurs endroits de la maison, également depuis la chambre à coucher,
- qu'elle ne soit pas rendu inefficace par la présence d'arbres et d'arbustes.

Notez que :

- des détecteurs doivent enclencher, dès la tombée de la nuit, l'éclairage extérieur lorsque quelqu'un pénétrera dans le champ de surveillance,
- des habitations non éclairées attirent les voleurs. Mieux vaut prévenir que guérir ! Des interrupteurs programmables se chargeront, durant votre absence, de l'enclenchement et du déclenchement des lumières, de la radio, etc. simulant ainsi une présence.
- Il est important que les accès au garage, à l'entrée de la maison et à la cage d'escalier soient bien éclairés.

Attention ! La lumière permet de voir ce qui se passe à l'intérieur de votre habitation et de connaître ainsi vos habitudes. Pour cette raison, prenez soin de toujours fermer vos volets dès la tombée de la nuit ou de tirer les rideaux.

Eclairage extérieur et de choc : les éclairages automatiques sont des moyens de dissuasion efficaces contre les cambrioleurs. Des projecteurs puissants, pouvant être actionnés par des détecteurs infrarouges ou commandés de l'intérieur, doivent être installés sous l'avant-toit ou à d'autres endroits propices.

Eclairage intérieur : un éclairage aléatoire désoriente les cambrioleurs.

Interrupteurs horaires : l'industrie offre des interrupteurs horaires qui permettent d'enclencher et de déclencher des lampes, lampadaires, des postes de radio et d'autres appareils électroniques. Il est possible de monter de tels interrupteurs directement dans le tableau électrique.

3.3 Dispositif d'alarme

Physiquement, il ne protège rien. Il sert à identifier une situation anormale, provoquer la fuite d'un intrus (sirène intérieure) et transmettre l'information pour une intervention adéquate (centre collecteur d'alarmes et société de surveillance). Il est composé de l'ensemble des détecteurs, d'une centrale d'alarme analysant les signaux lui parvenant et d'un transmetteur qui, le cas échéant, alerte les forces d'intervention. L'efficacité de votre système dépend du sérieux et de la qualité de son installation.

Le recours à un contrat d'entretien est recommandé. La séparation des critères « effraction » et « agression » est impérative.

3.4 Relation de voisinage

Soignez les relations de bon voisinage dans les quartiers d'habitation ! Discutez des possibilités de la surveillance mutuelle avec votre entourage. Soulevez la question des mesures de sécurité appropriées à votre situation.

Pour tout complément d'information utile (alarme, protections mécaniques, etc...), n'hésitez pas à faire appel au service de prévention de la criminalité de votre police. Informez-vous réciproquement en cas d'absence prolongée (voyages, vacances, hospitalisation, etc.). Fixez vos échelles entreposées à l'extérieur et rangez consciencieusement tout matériel pouvant faciliter la tâche du cambrioleur.

3 règles d'or à respecter :

- Ne laissez pas votre **courrier** s'accumuler dans votre boîte aux lettres, demandez à un voisin de conserver votre courrier ou à la poste de le faire suivre.
- Evitez de révéler votre **absence** sur un répondeur téléphonique. Transférez si possible la ligne sur votre lieu de séjour temporaire.
- Si vous vous absentez une longue période, confiez à vos voisins ou vos proches le soin de «**faire vivre**» votre appartement: ouvrir les volets, allumer les lumières, etc.

3.5 Bijoux, argent liquide et documents importants

Il est fortement déconseillé d'entreposer de l'argent liquide, des bijoux ou des documents importants dans un coffret portatif.

Un petit conseil... Photographiez vos objets de valeur ! Par mesure de sécurité, il est recommandé de photographier vos objets de valeur (hi-fi, meubles, tableaux, etc.). Voire de noter le numéro de série lorsqu'il existe. Ces informations faciliteront notamment le remboursement par l'assureur en cas de vol, ainsi que l'enquête.

De même, notez en plusieurs endroits (chez vous, sur votre carnet d'adresses, dans votre voiture...) les numéros de téléphone d'urgence à appeler en cas de perte ou de vol de votre carte bancaire. Cela peut vous faire gagner un temps précieux, en cas de cambriolage.

Mesures de sécurité importantes :

- Déposez vos valeurs et documents importants dans un coffre-fort bancaire.
- Fermez bien toutes les fenêtres et les portes avant de quitter votre domicile.
- Ne dévoilez pas votre absence prolongée par des indications telles que billets à la porte, boîte aux lettres archi-pleine ou des messages sur votre répondeur automatique.
- Méfiez-vous des soi-disant cachettes de clés sûres, telles que paillason, casier à lait, pot de fleurs, etc... qui sont parfaitement connues des cambrioleurs.
- Soyez prudents en confiant vos clés. Évaluez soigneusement à qui vous pouvez faire confiance et de qui vous devez vous méfier.
- Entretenez-vous avec vos voisins sur le thème de la sécurité : comment et quand vous pouvez vous entraider.

4. Comment réagir ?

Important !

- Ne prenez pas de risque en voulant interpellier un voleur. Ne mettez pas votre vie en danger. C'est le travail de la police.
- **Ne touchez à rien**, évacuez les lieux afin de faciliter les investigations techniques de la police (ex : empreintes d'outils, de semelles, d'oreilles contre les portes, etc...)
- Vous pouvez aider la police à découvrir des malfaiteurs en fournissant des indications précises.
- Prenez garde aux personnes, bruits et véhicules suspects.

- Avisez immédiatement la **police municipale de Veyrier au tél : 022 899 10 13** ou le 117 (ou 112) si vous supposez qu'un cambrioleur pourrait être à l'œuvre, car seul un avis rapide et discret permet des interpellations.

- Mieux vaut aviser une fois de trop que pas assez ! En particulier :
 - Le nombre et le signalement des suspects (âge, taille, habillement, signes particuliers, etc...).
 - L'immatriculation, la couleur et la marque du véhicule utilisé par les cambrioleurs.
 - La direction de fuite prise par les suspects.

Inscrivez-vous aux bulletins mensuels de situation et de prévention des cambriolages sur le site de la Police Cantonale de Genève : www.geneve.ch/police/

Le calendrier des soirées d'information dans les communes, ainsi que les coordonnées de tous les postes de la police cantonale et des polices municipales peuvent être visualisé sur le site de la Police Cantonale de Genève

Pour conclure...Ne donnez aucune chance aux cambrioleurs ! Vérifiez vous-même la sécurité de votre habitation avant que les voleurs ne le fassent à votre place !

URGENCES :

Gendarmerie cantonale genevoise : 117

Pompier SIS (service d'incendie et de secours) : 118

Ambulances : 144

Appels non urgents :

Pour les cambriolages : 022 427 75 10

Police municipale de Veyrier : 022 899 10 13

Poste de gendarmerie de Carouge : 022 427 98 70

Quelques liens utiles :

- Police Cantonale de Genève : www.geneve.ch/police/
- <http://www.geneve.ch/police/prevention/cambriolages/>
- Numéros d'urgence Veyrier : <http://www.veyrier.ch/administration/la-mairie/numeros-durgence>
- SKPPSC, Prévention Suisse de la Criminalité, Maison des Cantons Speichergasse, Case Postale CH-3000 Berne 7
Tel. +41 31 320 29 50 info@skppsc.ch, www.skppsc.ch

Références :

- Séance du jeudi 14 mars 2013 organisé par les autorités municipales de Veyrier
- <http://www.geneve.ch/police/prevention/cambriolages/>
- Site de l'AIV, 14 Août 2011
- Brochure « Echec aux cambrioleurs », SKPPSC 2009, 3^{ème} édition, Prévention Suisse de la Criminalité

Karima Kassam
Vice-Présidente AIV

AGENDA

Notre Association existe grâce à votre présence et votre participation.



L'Association des Intérêts de Vessy (AIV)

invite les habitants du Plateau de Vessy,
et leurs amis de Pinchat et Veyrier à se joindre
aux membres de l'association pour

L'Assemblée Générale Annuelle le lundi 3 juin 2013, à 20h à la Maison de Vessy (EMS)

Outre les opérations statutaires, l'Association a invité les membres de l'**Exécutif communal** pour nous mettre au courant des dernières nouvelles touchant notre Plateau de Vessy ainsi que pour répondre à toutes vos questions.

Egalement, un membre de la Police municipale de Veyrier nous informera sur les mesures à prendre pour accroître la **sécurité de nos habitations**.

L'Assemblée sera suivie d'un moment d'échanges entre voisins et amis, autour d'une **verrée de l'amitié**.

Pour de plus amples renseignements vous pouvez visiter le site web www.AIV.ch
ou appeler le Président, Alexandre Floru, au 079 750 84 47

Le Furet

Journal d'information de l'AIV

Site internet : www.aiv.ch

Pour nous contacter

E-mail : contact@aiv.ch

Courrier : **AIV**
Association des Intérêts de Vessy
C.P. 23
1234 Vessy

CCP : **12-13953-4**



Cotisation : **Pour l'année 2012-2013, la cotisation annuelle est fixée à CHF 25.00**

Comité pour l'année 2011-2012

Président : Alexandre FLORU president@aiv.ch 079 750 84 47

Vice-présidente : Karima Kassam karima@aiv.ch 079 413 34 32

Membres : Félicia Floru, Viviane Hauf, Irène Henrichsen, Jeanine Kummerling,
Monique Oberson, Jean-Jacques Crettaz

Détails et photos : <http://www.aiv.ch/index.php/lassociation/le-comite/les-membres>

Il vous est maintenant possible de vous abonner sur notre site Internet pour recevoir le furet sous sa forme électronique, et faire ainsi un geste pour l'environnement.